



Canal de Marseille

VOTRE SÉCURITÉ AVANT TOUT !

D'une longueur de 174 km entre la Roque d'Anthéron et La Ciotat, le canal de Marseille permet la distribution de l'eau potable à près de 1,5 millions d'habitants dans la région.

Pour des raisons de sécurité, la **baignade** et la **promenade** sur les berges sont **STRICTEMENT INTERDITES**.



En cas d'urgence
contactez le **112**



Le non-respect des interdictions d'accès et des consignes de sécurité présente **un danger mortel**.



**NE PRENEZ PAS DE RISQUES INUTILES,
RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SECURITÉ
ET LES INTERDICTIONS D'ACCÈS.**

Plus d'infos sur www.eaudemarseille-metropole.fr



Canal de Marseille

COMPRENDRE SES DANGERS POUR SE PROTÉGER

Pourquoi est-il interdit de se baigner et se promener sur les berges du canal ?



➤ **Vitesse de l'eau élevée et variable** (de 0,7 m/s en moyenne, mais elle peut augmenter à tout moment lors d'une ouverture de vannes).

➤ **Profondeur importante** (de 2m à 2,40m) et **parois glissantes**.



➤ **Risques de chute, de blessure et de noyade.**

Que faire en cas de chute accidentelle ?



Restez calme et laissez vous porter jusqu'à une ligne de vie (dispositif placés tout au long du canal à chaque kilomètre). Utilisez la pour rejoindre une échelle.

